



Terms of reference Steering Committee UNESCO Chair Global Health & Education

## Terms of reference Steering Committee UNESCO Chair Global Health & Education

Version: 3 October 2019, English and French (anglaise et française)

### Preamble

1. This document is intended to set modalities for the responsibilities and tasks of the Steering Committee of the UNESCO Chair Global Health & Education located at the University Clermont Auvergne (UCA). It has been approved by the members of the Steering Committee.
2. The UNESCO Chair Global Health & Education is a direct follow-up of the High Level Conference 'Working together for better health and well-being', 7-8 December 2016 Paris, France, led by WHO EURO and UNESCO. It was officially launched on 10 October 2018 at UNESCO headquarters.
3. The UNESCO Chair Global Health & Education aims to contribute to shape the future field of prevention. The Chair promotes a strategy of social change by introducing an innovative way of practicing health promotion, prevention and health education. It combines the knowledge of health determinants with social-cultural practices. This leads to a balanced approach between environmental changes and capacity building.

### Designation and composition

4. The Steering Committee of the UNESCO Chair is composed of:
  - President of the UCA
  - Representatives of the UN agencies and institutions
  - UNESCO Chair holder UCA
  - UNESCO Chair secretariat
  - Core partners UNESCO Chair
5. The Steering Committee is chaired by the President of the University of Clermont-Auvergne.
6. Members of the Steering Committee will have fixed terms of office, with a possible rotation of one-third of the Steering Committee every 4 years.
7. The activity of the Steering Committee is supported by the UNESCO Chair secretariat.



Terms of reference Steering Committee UNESCO Chair Global Health & Education

## Responsibilities and activities

8. The Steering Committee should ensure a transparent, fair and inclusive process, guided by the best interests of the Chair in relationship to its missions within the framework of the UNESCO UNITWIN Programme.
9. The Steering Committee will define the annual work plan of the Chair based on the agreement with UNESCO.
10. The Steering Committee will validate and audit the budget of the Chair and support raising the necessary funds to sustain the work programme.
11. The Steering Committee will encourage the Chair's visibility during international health & education events to carry forward the Chair key messages and priority activities.
12. The Steering Committee will provide guidance to the Chair holder and act as supporters in dialogue with other relevant bodies.
13. The Steering Committee members will convene multi-stakeholder processes to help realize contributions from a wide range of institutions, countries and actors.

## Deliverables

14. After each annual plenary meeting of the Chair, the Steering Committee will assist the Chair holder to prepare a report with key messages, outcomes, decisions taken and next steps to be sent to all members and disseminated to a wider audience.
15. After four years, the Steering Committee will prepare a strategic progress report on the implementation of its activities, building on the results of the Thematic Working Groups and the Chair's programme of work.

*Decided on the Steering Committee meeting, held 11 October 2018, Paris, France*



Terms of reference Steering Committee UNESCO Chair Global Health & Education

## Règlement intérieur Comité de pilotage Chaire UNESCO ÉducationS & Santé

### Préambule

1. Le présent document a pour but d'établir les responsabilités et les missions du Comité de Pilotage de la Chaire UNESCO ÉducationS & Santé hébergée par l'Université Clermont-Auvergne (UCA). Il a été approuvé par les membres du Comité de Pilotage.
2. Le projet de la Chaire UNESCO ÉducationS & Santé est né à la suite de la Conférence de Haut Niveau sur l'intersectorialité organisée par l'OMS les 7-8 décembre 2016 à l'UNESCO à Paris. Elle a été inaugurée officiellement le 10 Octobre 2018 au siège de l'UNESCO à Paris.
3. La Chaire UNESCO ÉducationS & Santé vise à contribuer à l'émergence d'un camp renouvelé de la prévention. La chaire encourage le changement social en faveur de la santé des enfants et des jeunes. Elle vise à créer les conditions de possibilités de la santé des enfants et des jeunes en combinant deux dimensions indissociables : la connaissance des déterminants de la santé et les pratiques socioculturelles pour promouvoir une approche équilibrée combinant une action sur les écosystèmes de vie et le renforcement des capacités.

### Désignation et composition

4. Le Comité de Pilotage est composé par :
  - Le Président de l'Université Clermont-Auvergne
  - Des représentants des agences et institutions des Nations-Unies
  - Le titulaire de la Chaire UNESCO
  - Le secrétariat de la Chaire UNESCO
  - Des membres du réseau UNITWIN
  - Des partenaires fondateurs de la Chaire UNESCO
5. Le Comité de pilotage est présidé par le Président de l'Université Clermont-Auvergne.
6. La durée des mandats des membres du Comité de Pilotage est fixe, avec une possible rotation d'un tiers de ses membres tous les 4 ans.
7. L'activité du Comité de Pilotage est soutenu par le secrétariat de la Chaire UNESCO.



Terms of reference Steering Committee UNESCO Chair Global Health & Education

## Responsabilités et activités

8. Le Comité de Pilotage garantit un fonctionnement transparent, juste et participatif, dans l'intérêt de la Chaire et pour la bonne réalisation de ses missions au sein du programme Unitwin de l'UNESCO.
9. Le Comité de Pilotage définit le plan de travail annuel de la Chaire, dans le respect des accords signés avec l'UNESCO.
10. Le Comité de Pilotage valide et contrôle le budget de la Chaire et soutient la collecte de financements pour mettre en oeuvre son programme de travail.
11. Le Comité de pilotage soutient la visibilité de la Chaire à l'occasion des événements internationaux de la santé et de l'éducation ; il en est le porte-parole et propage les messages clés et activités fondamentales de la Chaire.
12. Le Comité de Pilotage oriente et conseille le titulaire de la Chaire, il le soutient dans ses relations avec les autres principales autorités et institutions.
13. Les membres du Comité de Pilotage piloteront différents groupes thématiques de travail (activités). Ils soutiendront le développement de collaborations multi-partenariales afin de favoriser les contributions d'une large gamme d'institutions, de pays et d'acteurs.

## Livrables

14. Chaque année, à l'issue de chaque réunion plénière de la Chaire, le Comité de pilotage assiste le titulaire de la Chaire dans la préparation d'un rapport mentionnant les messages clés, les décisions prises, les résultats obtenus et les perspectives. Ce rapport sera envoyé à tous les membres de la Chaire puis diffusé à un plus large public.
15. A l'issue des quatre années, Le Comité de Pilotage produira un rapport stratégique sur l'avancement de la mise en oeuvre de ses activités, en s'appuyant sur les résultats des groupes de travail thématiques et le programme de travail de la Chaire.

*Approuvé lors de la réunion du Comité de Pilotage, le 11 Octobre 2018, Paris, France.*